

Le promoteur contraint de modifier son permis de construire

Depuis quelques jours, la Franco-Suisse de bâtiment, promoteur immobilier, vient de démarrer la précommercialisation de son programme Villa Sylvia situé dans la rue de l'Abbé-Boreau, à deux pas de la place Maurice-Berteaux à Chatou. Il comprend 39 appartements avec parking, vendus à plus de 8 000 € le mètre carré. Sur le mur attenant au local de vente, ce n'est pas un avis de permis de construire qui est affiché, mais deux. Car, grâce au combat d'une association, ce promoteur, habitué des communes résidentielles, a été contraint de se mettre en conformité avec la législation sur la protection des personnes à mobilité réduite.

L'affaire démarre en octobre 2010 lorsque l'Association pour le développement raisonné et l'environnement à Chatou (Adrec) découvre le permis initial. Surprise, dans cette rue étroite et bordée d'un mur et où le trottoir n'est que de 60 cm, la future construction prévoit seulement de le porter à 80 cm. Impossible dès lors à un fauteuil roulant ou une poussette de circuler sur le trottoir. L'association découvre aussi que la propriété comporte un espace protégé par le plan local d'urbanisme (PLU), invisible de la rue si la construc-

« Nous avons dû négocier jusqu'à la mi-janvier et menacer d'aller en contentieux pour obtenir gain de cause »

ANNE BERNARD, DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET L'ENVIRONNEMENT À CHATOU (ADREC)



CHATOU, LE 6 MAI. Anne Bernard, de l'Association pour le développement raisonné et l'environnement à Chatou (Adrec), devant le mur sur lequel sont affichés le premier permis de construire et le permis modificatif. (LP/L.M.)

tion envisagée reste en l'état. A la mi-novembre, l'Adrec dépose auprès de la mairie un recours gracieux contre ledit permis. S'ensuivent des rendez-vous, dont certains un peu tendus, où chaque partie, dont la mairie, défend ses intérêts. « Nous avons dû négocier jusqu'à la mi-janvier et menacer d'aller en contentieux pour obtenir gain de cause. Nous avons gagné parce que

nous avons des arguments juridiques forts », explique Anne Bernard, de l'Adrec.

Le 15 février, un protocole d'accord est enfin signé. Le trottoir est élargi à 2,33 m, aucune grille occultante ne cachera l'espace vert sensible, un balcon disgracieux est enlevé et des caves rajoutées. Le 15 mars, le permis modificatif avalise le tout.

« Ce compromis est acceptable car nous pouvions reculer le bâtiment sans perdre en constructibilité », admet Damien Rolloy, directeur général de la Franco-Suisse. Ce dernier a d'ailleurs fini par céder gratuitement à la commune la portion de terrain revenant dans le domaine public pour l'élargissement des trottoirs.

LAURENT MAURON